



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction interdépartementale des routes Est

Nancy, le 26 avril 2010

Cabinet

Cellule communication

Communiqué de

Abaissement des vitesses maximales autorisées à partir du 28 avril sur l'A35, l'A351, l'A350 (agglomération de Strasbourg)

Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de Strasbourg, la DIR Est (Direction Interdépartementale des Routes Est), gestionnaire du réseau routier national, va mettre en œuvre les mesures relatives aux vitesses maximales autorisées sur les voies rapides urbaines de l'agglomération strasbourgeoise **dès le 28 avril 2010**.

Ces mesures concernent la vitesse maximale autorisée qui passe **de 110 km/h à 90 km/h** :

- sur l'A35 pour le secteur situé entre la porte de Schirmeck et la Vigie
- sur la totalité de l'A351, entre l'A35 et Wolfisheim. Sur cette section, la vitesse des poids lourds sera limitée à 80 km/h.

Dans le même temps, la vitesse maximale autorisée sur l'A350 menant au Wacken passera de **90 km/h à 70 km/h**.

La nouvelle signalisation de police sera posée pendant la journée du 28 avril 2010, entre 9h et 16h. Attention, des neutralisations de voies seront nécessaires ce jour-là.

La DIR Est recommande aux usagers la plus grande prudence et la modération de leur vitesse pour leur propre sécurité et pour celles des agents qui interviennent pour la pose des panneaux.

Contact presse :
Suzanne TSCHAEGLÉ
Tél : 03.83.50.96.37